

**Description du profil psychosocial de l'agresseur sexuel algérien en  
fonction de certains facteurs sociodémographiques**  
تحديد البروفيل النفسي-اجتماعي للمعتدي الجنسي الجزائري في ظل بعض المتغيرات الاجتماعية  
الديمغرافية

Touafek Samira .Université d'Oum El Bouaghi Algérie

**Résumé :** Cette étude vise à déterminer certaines caractéristiques psychosociologiques propres à l'agresseur sexuel algérien et à lui établir un profil psychosociologique prédisposant au passage à l'agression sexuelle. Pour réaliser ces objectifs, nous avons procédé à une étude statistique et analytique basée sur l'étude de 49 dossiers médicaux d'agression sexuelle enregistrés au niveau du service de médecine légale du Centre Hospitalier Universitaire de Constantine.

Les résultats obtenus ont révélé la présence d'un profil psychosociologique basé sur des caractéristiques liées à certaines variables psychosociales de l'agresseur sexuel algérien. Ce profil se caractérise par : l'immaturation psycho-émotionnelle, l'intolérance à la frustration, la capacité de manipulation et de séduction, la présence de sentiment de manque et d'insatisfaction, la domination de sentiment d'exclusion sociale, l'existence de traits de personnalité psychopathique (agressivité, impulsivité, l'absence de remords et de culpabilité, indifférence émotionnelle...), abus de substance.

**Mots clés :** agression sexuelle, agresseur sexuel, profil psychosociologique, caractéristiques.

**Jel Classification Codes :** I12

**ملخص :** تهدف هذه الدراسة إلى تحديد خصائص نفسية اجتماعية خاصة بالمعتدي الجنسي الجزائري ومحاولة تكوين بروفيل نفسي-اجتماعي يجعله مهياً للمرور إلى الاعتداء الجنسي. ولتحقيق هذه الأهداف قمنا بإجراء دراسة إحصائية وتحليلية استندت على دراسة ملفات طبية خاصة بالاعتداءات الجنسية وعددها 49 مسجلة بمصلحة الطب الشرعي بالمركز الاستشفائي الجامعي، قسنطينة.

كشفت النتائج المتوصل إليها عن وجود بروفيل نفسي-اجتماعي يستند على خصائص مرتبطة ببعض المتغيرات النفسية والاجتماعية للمعتدي الجنسي الجزائري محل الدراسة. يتميز هذا البروفيل بـ: عدم النضج النفسي والعاطفي، عدم تحمل الإحباط، القدرة على التلاعب والإغواء، وجود مشاعر النقص وعدم الرضا، سيطرة الشعور بالإقصاء الاجتماعي، وجود سمات معينة لشخصية سيكوباتية (عدوانية، اندفاعية، غياب الضمير، عدم الشعور بالذنب، واللامبالاة العاطفية...)، تعاطي المواد المخدرة والادمان.

**الكلمات المفتاحية:** الاعتداء الجنسي، المعتدي الجنسي، بروفيل نفسي-اجتماعي، خصائص.

تصنيف JEL : I12

## 1- Introduction

Au cours des dernières années, il a été observé que les agressions sexuelles qui peuvent être parfois qualifiées de crimes sexuels ont connues un accroissement ou/et une apparition à une échelle remarquable dans la société algérienne, et la survenue de ces actes est devenue accablante dans les pages des journaux et magazines à travers les multiples incidents d'agression sexuelle. En échange de cela, il n'y a pas de recherches et d'études statistiques approfondies et fiables qui clarifient et expliquent les raisons de l'émergence de ce genre d'agressions au sein de notre société. En fait, personne ne peut certifier si la cadence avec laquelle les agressions sexuelles s'émergent est due à une augmentation réelle de sa fréquence ou s'elle est le résultat inévitable de changements sociaux que connaît la société algérienne et qui ont conduit à la dénonciation croissante de ces actes et crimes par les victimes. Ceci dit, malgré cette émergence au sein de notre société, les agressions sexuelles restent statistiquement les moins répandues par rapport aux autres phénomènes sociaux et agressions non sexuelles. Les données fournies par le centre d'écoute Nedjma, une structure de l'association Rachda<sup>1</sup> de Constantine pour les femmes en détresse, nous confirme cette réalité. Le centre a enregistré, en effet, sur une durée de deux ans, 4500 femmes victimes d'agressions (violences) dont 144 femmes qui ont été victimes d'agression sexuelle. De même, « durant les neuf premiers mois de 2013, 7010 plaintes ont été déposées dont 266 concernaient des violences sexuelles, notamment des cas de viol, de harcèlement sexuel et d'inceste» ([https://cndh.org.dz > images > PDF > Rapport2013FR](https://cndh.org.dz/images/PDF/Rapport2013FR)). Enfin et Selon Balsam, un réseau national de centres d'écoute pour l'aide aux femmes victimes de violences, « sur les 29 532 cas de violences contre des femmes signalés en 2013, 4116 concernaient des violences sexuelles, soit environ 14,3 % » (<https://www.algerie360.com/amnesty-international-denonce-la-violence-contre-les-femmes-le-calvaire-au-quotidien/>). Par ailleurs, ces agressions sexuelles bien qu'elles soient moins fréquentes elles sont perçues comme les plus graves et les plus

---

Association **Rachda** a été créé en 2000, elle est active dans la protection de la <sup>1</sup> femme et de ses droits où elle a signé en 2002 avec la commission femmes travailleuses de l'UGTA une convention de partenariat avec l'institut méditerranéen (IMED) en Italie pour réaliser un projet « Actions Positives pour les Droits de citoyenneté des femmes et l'égalité de chances au Maghreb ».

complexes, car elles sont commises exclusivement contre des personnes, ce qui représente un problème individuel, social et moral qui a de graves et diverses répercussions sur tous les niveaux. Ces agressions sexuelles ne sont pas seulement considérées comme une atteinte à l'entité de l'individu et à son intégrité psychique et physique mais plus que cela, elles représentent une atteinte à l'unité de famille et de la société. Ainsi, l'agression sexuelle détruit conjointement l'entité familiale et relationnelle de l'individu et les fondements de la société.

Conceptuellement, l'agression sexuelle « est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée (...) Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne» (INSPQ, 2018). Autrement dit, l'agression sexuelle désigne les actes de nature sexuelle qui visent, quel que soit leur degré et formes, à obtenir du plaisir et de la satisfaction sexuels entre deux personnes sans consentement de l'une d'entre elle. Ceci dit, il n'y a pas de consensus universel sur la définition de l'agression sexuelle, mais il y a un accord général des spécialités dans ce domaine sur la condition du non consentement de la victime qu'il soit explicite ou implicite.

Toutefois, l'agression sexuelle ne peut être produite fortuitement, elle se réalise toujours et exclusivement dans un contexte relationnel entre victime et agresseur, et avec l'interaction de divers facteurs qui facilitent son accomplissement. La majorité des auteurs dans ce domaine s'accordent pour rassembler ces facteurs en deux groupes. Le premier concernant l'individu lui-même impliqué dans acte agressif sexuel à savoir : l'agresseur sexuel et la victime, et le second est relatif aux diverses situations socio-économiques de la vie à divers niveaux notamment de l'agresseur.

À partir de là, parler d'une personnalité typique de l'agresseur sexuel semble être un argument sans sens, vu la diversité dans la nature des actes sexuels, la variance des liens entre les personnes impliquées, la divergence dans les contextes et circonstances de réalisation ainsi que la différence dans les motivations qui y sont sous-jacentes, ce qui ne permet pas d'établir un profil type bien déterminé de l'agresseur

sexuel. Nonobstant, dans les agressions sexuelles qui peuvent parfois être qualifiées de crimes sexuels, évoquer l'existence d'une personnalité particulière ou plutôt l'existence d'un profil psychologique et sociologique spécifique à l'agresseur sexuel semble être important.

Dans ce cadre, la littérature scientifique spécialisée dans ce domaine nous donne un profil psychologique de l'agresseur sexuel en déterminant des traits de sa personnalité d'une part, et nous met, d'autre part, en face de questions sur leur origine, les mécanismes de leur formation qui contribuent à l'émergence de ces actes agressifs sexuels.

Subséquentement, les points de vue des auteurs concernant le profil psychologique des agresseurs sexuels sont multiples et différents. Certains auteurs tels Crivillé et Razon penchent pour établir un profil psychologique de l'agresseur sexuel notamment incestueux et soulignent la dominance d'un caractère autoritaire et surtout violent sur la personnalité de l'agresseur sexuel qui peut être exprimé verbalement ou physiquement en révélant ainsi, la fragilité de sa personnalité et de ses liens avec autrui, et son immaturation psychoaffective. Razon parle d'une "psychopathologie spécifique de l'abuseur dans la mesure où le passage à l'acte (agressif sexuel) n'est pas le fruit d'un acte de folie isolé, mais s'inscrit dans une dynamique particulière." (Razon, 1996, p.96).

Pour Sigmund Freud l'agresseur sexuel se caractérise par la prédominance de conflits psychologiques internes liés à la formation d'un mode de personnalité névrotique, psychotique ou borderline. Ces conflits se situent entre le Ça, le Moi et le Surmoi, c'est-à-dire entre pulsion, réalité et morale. Par conséquent, les agresseurs sexuels sont des personnes dominées par la satisfaction excessive des pulsions notamment sexuelles (principe de plaisir) et n'ont aucun respect pour les valeurs morales et les normes sociales, et pour cela, ils ne se sentent pas coupables et n'ont pas peur de la punition. Tandis que Gibbens et Red postulent que les agresseurs sexuels ont «une tendance à l'agression, à l'immaturation émotionnelle, à la peur et à des sentiments d'insécurité émotionnelle» (توفيق عبد المنعم, 1996, p.8).

En outre, les psychosociologues tendent à donner un profil de l'agresseur sexuel basé sur des critères psychosociaux dont l'existence de certaines carences et failles personnelles et sociales chez l'agresseur sexuel telles que : les faibles habiletés sociales, le faible

estime personnelle, la dévalorisation, les problèmes d'attachement, les problèmes sexuels, .... En revanche, les socio-criminologues nous parlent d'une défaillance dans les fonctions sociales chez les agresseurs sexuels en lien avec un défaut dans leur socialisation que ce soit dans la famille ou dans la communauté qui engendre un individu à comportement antisocial voire même pervers ou criminel (Pinatel).

Cependant le profil social a été peut être étudié et s'est limité à la description des circonstances de réalisation de l'agression sexuelle et en s'intéressant beaucoup plus aux facteurs de vie défavorables qui poussent l'agresseur à l'acte agressif sexuel tels : le niveau socio-économique bas : le travail aliénant et chômage, le niveau d'instruction bas, le logement inadéquat, l'isolement social et l'absence de soutien communautaire. En fait, « les sociologues ont travaillé avec des moyens statistiques sophistiqués pour mettre en relation le nombre des événements violents et les indices socio-économiques divers » (Michaud, 1996, p.95)

En conséquence, dans l'absence de l'établissement déterminé d'un profil type psychosociologique de l'agresseur sexuel, nous nous sommes interrogés sur cette question concernant l'agresseur sexuel algérien et sur la présence ou non de certaines caractéristiques personnelles et sociales qui contribuent à son passage à l'acte agressif sexuel. Notre questionnement était le suivant : y a-t-il un profil psychosociologique propre à l'agresseur sexuel algérien dont les caractéristiques favorisent le passage à l'acte agressif sexuel ?

Pour répondre à cette question, nous avons mené une étude pratique visant à déterminer certaines caractéristiques psychosociologiques propres à l'agresseur sexuel algérien et tenter de lui établir un profil psychosocial.

## 2. Méthode de recherche

En raison de la nature du sujet d'étude (tabou social) et de la difficulté de travailler directement avec l'agresseur sexuel à cause de la difficulté d'accéder aux prisons algériennes, le caractère conservateur de la société algérienne, le déni des agressions par l'agresseur ainsi que le silence qui entoure ce phénomène social, nous avons décidé de recourir à une étude statistique analytique (méthode statistique analytique). Cette étude a été donc, menée au niveau du service de médecine légale du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Ibn Badis - Constantine et ce à travers l'étude des dossiers médicaux de 49

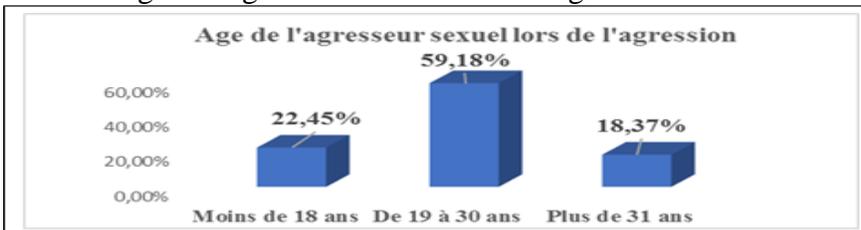
agression sexuelle enregistrées sur une période de deux ans à travers laquelle , suite aux données analysées des dossiers traités, nous sommes parvenus à déterminer certaines caractéristiques psychosociologiques propres à l'agresseur sexuel algérien (sujets d'étude).

### 3. Présentation et discussion des résultats

Les résultats de cette étude comprenaient deux parties principales. La première est relative à l'étude statistique en traitant diverses variables socio- démographiques ayant un impact sur le passage à l'agression sexuelle de la part de l'agresseur. La seconde concerne l'étude analytique qui a été basée sur les précédentes variables étudiées statistiquement de l'agresseur sexuel.

**3-1- Etude statistique :** les résultats obtenus ont révélé les spécificités suivantes des variables relatives aux données sociodémographiques de l'agresseur sexuel.

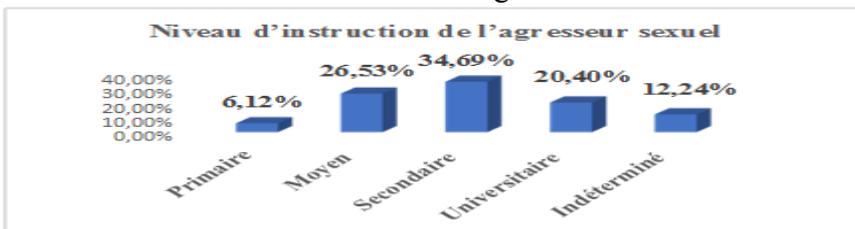
#### 3-1-1- L'âge de l'agresseur sexuel lors de l'agression



*Histogramme 1 : l'âge des agresseurs sexuels lors de l'agression*

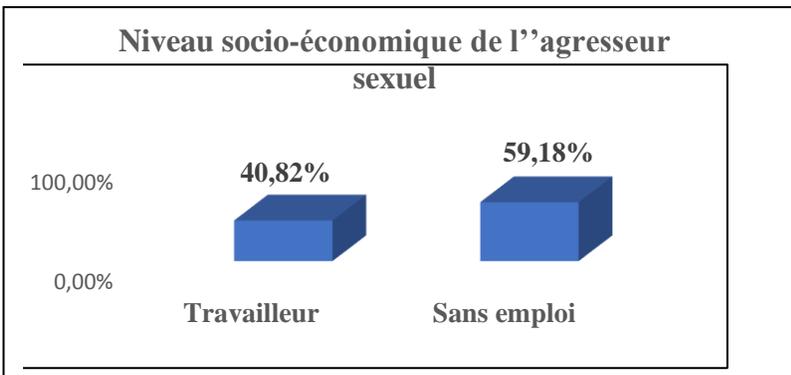
Un aperçu global de la dispersion des catégories d'âge dans cet histogramme (1) nous permet de noter la prédominance, en premier lieu, de la catégorie d'âge relative à 19-30 ans avec un pourcentage égale à 59,18% ,suivie en second lieu , de la catégorie dont l'âge est inférieur à 18 ans (mineurs) avec une fréquence de 11 et un pourcentage équivalent à 22,45%, enfin, et non loin de là, on trouve la catégorie d'âge supérieure à 31 ans, avec un pourcentage égal à 18,37% et 09 fréquence.

#### 3-1-2- .Le niveau d'instruction de l'agresseur sexuel



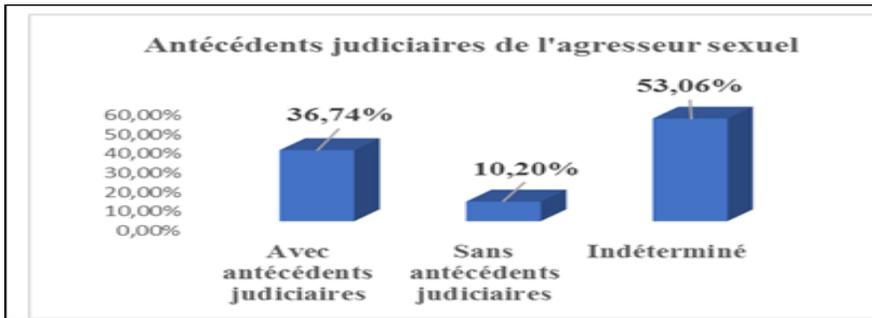
*Histogramme 2 : le niveau d'instruction de l'agresseur sexuel*

Les actes agressifs sexuels n'épargnent en réalité, aucun niveau d'instruction en touchant le moins instruit comme l'instruit. Nous remarquons d'après l'histogramme (2) que les agresseurs sexuels ayant un niveau d'instruction secondaire se trouvent en première position avec un pourcentage égal à 34.69 %. Puis viennent en deuxième position le niveau d'instruction moyen avec un taux qui équivaut à 26.53 %, suivi non loin de la catégorie des agresseurs sexuels représentant un niveau d'instruction haut voire universitaire avec un pourcentage de 20.40 %. Quant au niveau d'instruction le plus bas déterminé chez les sujets étudiés « primaire », il est d'un pourcentage très faible égal à 06.12 % en occupant ainsi, la dernière position. Cependant, un pourcentage plus ou moins significatifs équivaut à 12.24 % concerne l'indétermination du niveau d'instruction qui était méconnu ou non dévoilé par les victimes dans leur déclaration enregistrées dans les dossiers médicaux de l'étude.

**3-1-3-** Le niveau socio-économique de l'agresseur sexuel*Histogramme 3 : le niveau socio-économique de l'agresseur sexuel*

En ce qui concerne le niveau socio-économique de l'agresseur sexuel, l'histogramme (3) nous montre que les agresseurs sexuels sans emploi (au chômage) représentent un pourcentage élevé par rapport à l'autre catégorie des travailleurs en occupant la première place avec une fréquence égale à 29 agresseurs sexuels sur 49 soit un taux de 59,18%, tandis que l'agresseur sexuel travailleur se classe en deuxième position avec un taux non négligeable estimé à 48,82%.

**3-1-4-** Les antécédents judiciaires de l'agresseur sexuel



*Histogramme 4 : les antécédents judiciaires de l'agresseur sexuel*

L'histogramme (4) concernant les antécédents judiciaires de l'agresseur sexuel, nous révèle que sur 49 sujets d'étude il y a 26 agresseurs sexuels dont les antécédents judiciaires sont méconnus et indéterminés de la victime selon leur déclaration officielle, soit un pourcentage de 53,06% occupant ainsi, la première place. Les agresseurs sexuels avec des antécédents judiciaires occupent la deuxième place avec une fréquence de 18 et un pourcentage égal à 36,74%, tandis que la catégorie relative à l'absence d'antécédents judiciaires pour l'agresseur sexuel occupe la troisième et dernière place avec un faible pourcentage équivalent à 10,20% et seulement 5 fréquences.

### 3-1-5- Antécédents d'abus et dépendance aux substances

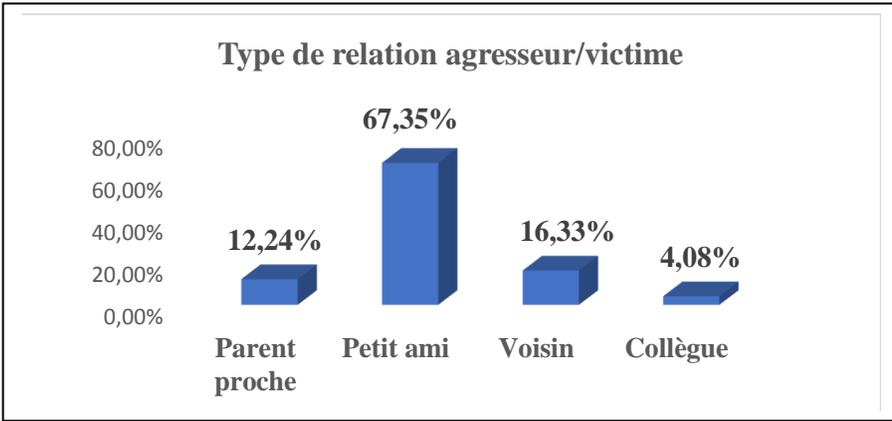
| Pourcentage                        | Antécédents d'abus de substances |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Dépendance au tabac                | 96,00 %                          |
| Dépendance au tabac à chiquer      | 46,94 %                          |
| Alcoolisme                         | 38,78 %                          |
| Abus de drogues                    | 36,74 %                          |
| Abus de substances pharmaceutiques | 02,04 %                          |

*Histogramme 5 : les antécédents d'abus de substances de l'agresseur sexuel*

En ce qui concerne les antécédents l'abus et la dépendance de l'agresseur sexuel aux diverse substances narcotiques et drogues (toxicomanie), il ressort de cet histogramme (5) que la dépendance au tabac est présente chez presque tous les agresseurs sexuels (96.00 %). Cependant, la dépendance au tabac à chiquer apparaît en premier plan avec un pourcentage significatif d'abus équivalent à de 46,94 %, suivie en deuxième position par l'alcoolisme à un pourcentage de 38,78 % et

une fréquence égale à 19. Pas loin de là, nous trouvons en troisième position l'abus de drogues avec un taux de 36,74%, alors que les faibles pourcentages sont relatifs à la dépendance aux produits pharmaceutiques avec un pourcentage de 02,04% occupant ainsi, la dernière place.

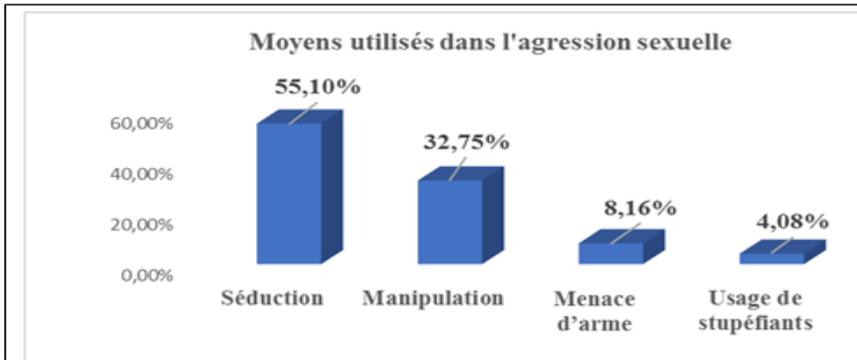
### 3-1-6- Le type de relation entre l'agresseur sexuel et la victime



*Histogramme 6 : le type de relation entre l'agresseur sexuel et la victime.*

Concernant le type de relation entre la victime et l'agresseur sexuel, l'histogramme (6) nous permet de noter que les relations affectives entre la victime et l'agresseur représentées par le petit ami (copain intime) prédominent dans les agressions sexuelles avec un pourcentage de 67,35%, suivi de très loin par la relation de voisinage dont le pourcentage est estimé à 16,33%. En troisième position se place la relation de parenté (parent proche) à un taux équivalent à 12,24%, et en dernière position on trouve la relation professionnelle (collègue) entre agresseur et victime avec une représentation très faible d'environ 04,08% seulement.

### 3-1-7- Les moyens utilisés dans l'agression sexuelle



*Histogramme 7 : les moyens utilisés dans l'agression sexuelle*

En ce qui concerne les moyens utilisés dans l'agression sexuelle, on note à travers l'histogramme (7), la prédominance de la séduction, qu'elle soit en tentation matérielle ou affective, avec un pourcentage estimé à 55.10 % et dans 27 cas sur 49 cas, suivie en deuxième position par le recours à la manipulation qui représente un pourcentage égal à 32.72 % (16 cas). En revanche, cette domination de ces deux circonstances est compensée par une diminution significative des agressions à l'arme menaçante, qui ne représente en fait, qu'un pourcentage faible équivalent à 08,16% (seulement 04 cas) en occupant la troisième dernière place. Enfin, nous trouvons en dernière place avec un pourcentage très faible qui équivaut à 04.08 % le recours à l'usage des es stupéfiants par l'agresseur pour réaliser son acte agressif sexuel.

**3-2- Etude analytique :** les résultats de l'étude analytiques fondés sur les données de l'étude statistique ont mis en évidence la présence de certaines caractéristiques psychosociologiques assez significatives chez l'agresseur sexuel algérien et qui nous ont permis d'établir proportionnellement un profil psychosociologique propre à l'agresseur sexuel.

Commençant par l'âge de l'agresseur, qui comprend majoritairement des mineurs, et de jeunes moins de 30 ans (81.63 %) avec une situation familiale de célibataire (non mariés), ce qui les conduit à rechercher la satisfaction sexuelle de diverses manières, y compris l'agression sexuelle. L'assouvissement de leurs désirs sexuels par un acte agressif révèle d'une part, leur immaturité psychologique et émotionnelle due en majorité, à leur jeune âge et à leur développement incomplet, et montre d'autre part, à quel point la frustration est insupportable pour

eux. Cette frustration joue le rôle du déclencheur du passage à l'acte agressif entre autre sexuel, ce qui a été démontré par des chercheurs tels Dollard, Doob, Miller, Mowrer et Sears (1939) qui postulent l'existence d'un lien entre la frustration et l'agression. Ainsi, « la frustration est une condition à la fois nécessaire et suffisante pour l'agression » (Turner et al., 1981, p.36) . En général, toute frustration conduit à l'agression, et l'agression ici est dirigée vers les autres, prenant la forme d'agression sexuelle, que les psychanalystes ont liée à l'activité de la pulsion d'agression (destructrice) appartenant à la pulsion de mort. Pour les agresseurs sexuels de plus de 31 ans (18.37 %), ce sont des individus qui appartiennent à une catégorie plus ou moins mature psychologiquement, et les agressions sexuelles produites peuvent être généralement liées aux situations de vie difficiles de l'agresseur, comme le chômage, l'incapacité de se marier...

Par ailleurs, outre le jeune âge de la majorité des agresseurs sexuels, le niveau d'instruction, qui se répartissait entre différents niveaux du primaire à l'universitaire avec des pourcentages divergents, n'apparaissait pas comme une variable ayant une influence particulière dans la détermination des caractéristiques psychosociologiques de ces agresseurs sexuels.

En ce qui concerne l'influence du niveau socio-économique de l'agresseur sexuel sur son comportement criminel et sur son passage à l'agression, les résultats obtenus attestent que La situation de chômage vécue par le plus grand nombre des agresseurs sexuels (59.18 %), de même, pour les agresseurs travailleurs (40.82%) majoritairement des travailleurs libéraux à faible revenu, ont aggravé leurs sentiments de frustration, de manque et d'insatisfaction. En fait, l'absence complète de revenue (chômage) ou avoir un revenu insuffisant (travailleur) ont rendus les agresseurs sexuels incapables de satisfaire leurs besoins de vie, y compris les besoins sexuels, par des moyens normaux et légaux voire le mariage. Cette situation vécue difficilement par les agresseurs sexuels les a poussés à combler ce manque par la recherche de satisfaction sexuelle à tout prix, chose qui a été réalisée de manière illicite voire même agressive.

Cependant, il faut préciser que les agresseurs sexuels travailleurs exercent des professions libérales, non permanentes et à faible revenu (coiffeur, maçon, agriculteur, ouvrier, berger,...), ce qui les place dans une situation financièrement quasi similaire à celle des agresseurs

sexuels chômeurs en induisant ainsi, une condition psychologique et sociale difficile à vivre et à supporter par eux. Cela, les pousse plutôt à être exclus et marginalisés de la société engendrant la domination de sentiments d'exclusion sociale, ce qui les amène à dévier et à adopter des comportements antisociaux, y compris l'agression sexuelle.

Ceci dit, la situation socio-économique des agresseurs sexuels n'était qu'une condition et source d'un état émotionnel négatif (frustration) susceptible de provoquer un acte agressif sexuel. Dans ce contexte, Berkowitz (Fischer, 2003, p.20) postule que la frustration ne serait qu'un des nombreux états affectifs susceptibles de provoquer un comportement d'agression, elle ne s'actualise que lorsque des facteurs, ici, les différentes situations socio-économiques difficiles des agresseurs sexuels, se trouvent associés à la réaction émotionnelle. Par ailleurs, bien que dans notre étude, les antécédents judiciaires, pour un nombre important des agresseurs sexuels (53,06 %), sont indéterminés ou plutôt méconnus des victimes posant plaintes ce qui ne signifie nullement l'absence d'antécédents chez ces agresseurs, les agresseurs avec antécédents judiciaires (36.74%) représentent comme même une caractéristique psychosociale non négligeable par rapport à ceux sans antécédents ( 10.20%). En revanche, ces antécédents judiciaires distinctifs les agresseurs sexuels ne sont qu'une indication de leur comportement antisocial et de leur trouble comportemental et peuvent dissimuler la présence de certains traits de personnalité psychopathique. Cette dernière se réfère aux comportements antisociaux et aux **relations inadaptées aux normes sociales ou morales** en vigueur dont les comportements violents, agressifs et impulsifs, ici dans cette étude, c'est l'agression sexuelle. En outre, ces antécédents judiciaires révèlent d'une part, l'absence de remords et de culpabilité chez ces agresseurs sexuels et d'autre part, leur incapacité d'apprendre des expériences vécues auparavant et de la punition qui leur a été infligée à la suite d'actes qui transgressaient la loi, et donc, ils récidivaient souvent sans crainte de châtement. Ainsi, l'absence de crainte d'être puni est l'une des caractéristiques les plus importantes des agresseurs sexuels étudiés, ce qui a abouti à leur violation fréquente de la loi en absence d'apprentissage de leurs erreurs antérieures.

Quant aux antécédents d'abus de substances, pratiquement presque tous les agresseurs sont dépendants aux substances dont le tabac (96.00 %), le tabac à chiquer (46 94,%), l'alcool (38.78 %) et les

drogues (36.74%) contrairement à une baisse significative ou quasi inexistante de la dépendance aux substances narcotiques pharmaceutiques (02.04 %). En fait, la dépendance à ces diverses substances peut être considérée comme un moyen de compensation de l'état négatif au niveau social et à moindre degré affectif vécu par l'agresseur sexuel résultant de la situation psychologique, sociale et économique difficile (chômage, marginalisation, non mariage, etc....) mais aussi, comme des éléments incontournables pour favoriser le passage à l'acte agressif sexuel et à sa réalisation. Ceci dit, cette dépendance aux substances permet à la fois, la levée de l'inhibition chez l'agresseur et le déni de la réalité intolérable, y compris le déni des lois et des valeurs sociaux ce qui facilite sa transgression en réalisant l'agression sexuelle. L'abus et la dépendance des aux substances « favorisent la levée des inhibitions et donc le passage à l'acte et par lequel, l'abuseur (agresseur sexuel) fuit la réalité» (Razon, 1996, p.96). Dans cette situation, les agresseurs sexuels sont dominés par le principe du plaisir, qui vise essentiellement à réaliser instantanément, immédiatement et de divers moyens les désirs, les pulsions et les besoins, niant le principe de réalité et les exigences morales. Ainsi, lors de leur recherche de cette satisfaction sans restriction, les agresseurs sexuels ont recouru à plusieurs moyens sans distinction, parfois, illégaux dont, suivant notre étude, la séduction (55.10 %), la manipulation (32.75 %), la menace d'arme (08.16 %), et à moindre degré l'usage des stupéfiants (04.08 %) où les victimes ont été agressées sexuellement alors qu'elles étaient inconscientes et sous l'influence de la drogue.

En effet, les résultats de l'étude ont montré que la séduction qu'elle soit matérielle (offrir une belle vie financièrement) ou sociale (promesses de mariage) au vu du contexte et des circonstances de la vie, et dans un moindre degré la manipulation sont les deux moyens les plus utilisées par les agresseurs sexuels ce qui signifie qu'au niveau relationnel les agresseurs sexuels ont une grande capacité d'influence qui leur permet d'obtenir la dépendance et l'obéissance de leurs victimes. Ces deux moyens témoignent à la fois, de la capacité de ces agresseurs à exercer leur pouvoir et leur contrôle sur leurs victimes, de leur manque de pitié pour elles, et leur indifférence émotionnelle envers leur destin, ce qui confirme ainsi, leur narcissisme, leur, égocentrisme, leur exemptes de sentiments de culpabilité, de conscience et de valeurs. Toutes ces caractéristiques psychologiques

font, probablement, de ces agresseurs sexuels des individus à traits de personnalité psychopathique.

Quant à l'usage de la menace avec une arme blanche pour agresser sexuellement leurs victimes, il est un moyen faiblement choisi par les agresseurs pour satisfaire leurs désirs seulement lorsqu'ils étaient confrontés à des situations qui interdisaient leur satisfaction sexuelle ou à des obstacles qui les menaçaient d'y parvenir par consentement mutuel (agresseur/victime). Cela montre soit, l'incapacité de l'agresseur sexuel à supporter et à surmonter les frustrations en trouvant un substitut de satisfaction légale, soit, le manque de moyens pacifiques et légitimes pour atteindre son but. Et donc, la menace d'arme blanche qui vise à maîtriser la réalité par la soumission de l'autre en niant ainsi le principe de réalité "permette l'assouvissement des pulsions (...). Ainsi, lorsque surgit une frustration ou un interdit, il (abuseur/agresseur) répond par la violence" (Razon, 1996, p.96).

Cependant, l'usage de la violence par les agresseurs sexuels, à travers la menace d'arme blanche concernait principalement les liens de parenté et de voisinage, et ce en l'absence de liens affectifs entre l'agresseur et la victime qui auraient pu constituer le fond de la séduction favorable à la réalisation de l'acte sexuel sans violence. Il faut préciser que les agressions sexuelles dans ces deux types de relations (parenté et voisinage) entre l'agresseur et la victime ont été principalement commises sur de jeunes enfants sous forme d'actes contre nature, attentat à la pudeur et attouchements sexuels, contrairement aux relations tales professionnelles om les agressions ont été sous formes d'acte sexuel complet.

Par ailleurs, un nombre important des agressions sexuelles étudiées se sont produit durant la relation sentimentale (amour) qui liait la victime à l'agresseur (petit ami : 67.35%), et où l'un de ses subordonnés était des relations sexuelles. Sachant que la majorité de ces relations amoureuses qui finissait par être sexuelles étaient de courte durée allant de deux semaines à un mois selon les déclarations des victimes elles-mêmes enregistrées dans les dossiers médicaux étudiés. De là, nous concluons que la relation d'amour entre la victime à son agresseur était en fait, superficielle et momentanée vu que l'agresseur abandonnait sa victime une fois la relation sexuelle terminée, ce qui pousse la victime à porter plainte pour voies de fait, mais dans un certain délai, de l'acte agressif sexuel (après la rupture amoureuse). Cela nous laisse penser que le préjudice physique résultant de l'acte

sexuel (perte de virginité) est l'unique motif qui pousse la victime à demander réparation pour des raisons diverses dont la première est familiale et la seconde est sociale. Et donc, la peur des réactions familiales (incapacité de se marier, expulsion du domicile familial, rupture des liens familiaux), des représailles sociales (exclusion de la communauté, mépris social, stigmatisation,), et des conséquences destructeurs qui en découlent à divers niveaux mènent la victime à considérer l'acte sexuel antérieurement consentant comme une agression réprobatrice survenue dans une situation différente du fait qu'elle s'est produite. Et de ce fait, le contexte de la survenance de l'acte sexuel se trouve transformer de son cadre relationnel sentimental en un cadre de maltraitance dans lequel la victime décline sa responsabilité en prenant le statut de victime ce qui obligent les autres à la protéger, et en retour cela place le partenaire sexuel (agresseur) dans un cadre criminel et le soumet à la loi et à la punition.

Pour de ce qui est de la manipulation, qui fait référence à un processus destiné à amener une personne à adhérer ou accepter une idée ou un acte malgré ses réticences initiales, elle était, dans notre étude, exclusivement affective utilisée surtout avec les enfants. Manipulation pratiquée par abus d'autorité dans les agressions sexuelles exercées par un parent proche d'où lien de parenté modérément présente dans les agressions sexuelles selon notre étude (12.24 %), et par abus de confiance dans les agressions sexuelles par les voisins voire lien de voisinage ( 16.33%). Cette manipulation démontre la capacité de l'agresseur à contrôler la victime et à la soumettre à son emprise sans violence. En somme, si la violence n'était pas manifeste dans ces cas d'agression sexuelle, cela signifie que l'agresseur sexuel au niveau relationnel a une grande capacité de manipulation qui lui a permis d'obtenir la soumission de la victime sans résistance.

Enfin, les agressions sexuelles liées à la relation avec le collègue (contexte professionnel), qui sont apparus avec une fréquence assez faible ( 04.08%), peuvent être un indice révélant que l'agression sexuelle était circonstancielle, réalisée dans un contexte particulier, limité ou probablement non planifié relatif à une situation immédiate de l'agresseur.

#### 4- Conclusion

Les agressions sexuelles sont des actes graves et destructeurs, individuellement et socialement. Toutefois, la réalisation de ces agressions sexuelles n'est généralement pas fortuite, mais elle est plutôt, en lien avec la présence de divers facteurs entre autres personnels en termes de caractéristiques qui déterminent l'existence d'un profil psychosociologique propre à l'agresseur sexuel algérien qui peut constituer un facteur de risque sous-jacent pour que l'agression soit survenue. Par conséquent et dans un but préventif, il est indispensable que les jeunes (futurs agresseurs possibles) aient des conditions de vie plus appropriées qui pourraient réduire l'impact négatif des facteurs sociodémographiques sur leur personnalité. A ce titre, il nous semble intéressant que d'autres études sur les auteurs des agressions sexuelles au sein de la société algérienne soient faites, et ce afin de mieux comprendre leur passage à l'acte agressif sexuel ce qui permettra leur prise en charge adéquate et précoce.

#### Références bibliographiques

1. Conseil National des Droits de l'Homme, **Rapport annuel 2013**, [https://cndh.org.dz › images › PDF › Rapport2013FR\\_](https://cndh.org.dz › images › PDF › Rapport2013FR_) (2013),
2. Crivillé, A et Al. **L'inceste, comprendre pour intervenir**, Dunod, Paris, France, (1996).
3. Fischer G. N. **Psychologie des violences sociales**, Dunod, Paris, France, (2003).
4. <https://www.algerie360.com/amnesty-international-denonce-la-violence-contre-les-femmes-le-calvaire-au-quotidien/>
5. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/definition-de-l-agression-sexuelle>, (2018),
6. Michaud Y. **La violence**, 3<sup>e</sup> édition, PUF, Paris, France, (1996).
7. Razon, L. **L'énigme de l'inceste**, Denoël, Paris, France, (1996).
8. Turner C. W., Fenn M. K. et Cole A.M., A. **Social psychological analysis of violent behaviour**, in violent behaviour: social Learning approaches to prediction, (1981).
9. توفيق عبد المنعم، سيكولوجية الاغتصاب، دار الفكر الجامعي، الإسكندرية، مصر، (1994).
10. مركز نجمة، دليل ممارسة العنف ضد النساء: وإذا تكلمنا عن العنف، (د ن)، قسنطينة، الجزائر، (د ت).